

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cleantle

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

## AntiFog Glass+

Date de création 19/09/2024  
Date de révision Numéro de version 1.0

### RUBRIQUE 1 – Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit** AntiFog Glass+  
Substance / mélange mélange
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
**Utilisations prévues du mélange**

#### Utilisations déconseillées du mélange

Le produit ne doit pas être utilisé à des fins différentes que celles énumérées dans la section 1.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fabricant

Nom ou raison sociale CleanTech Company Sp. z o.o.  
Adresse ul. Ujastek 11, Kraków, 31-752  
Pologne  
N° TVA PL6783167037  
Téléphone 733966833  
Email kontakt@cleantle.com

#### L'adresse électronique d'une personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité

Nom CleanTech Company Sp. z o.o.  
Email kontakt@cleantle.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE, C.H.R.U, 5 avenue Oscar Lambret, 59037 Lille Cedex, tél.: 0800 59 59 59.

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG, Hôpitaux universitaires, 1 Place de l'Hôpital, BP 426, 67091 Strasbourg Cedex, tél.: 03 88 37 37 37.

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de NANCY, Hôpital Central, 29 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 54035 Nancy Cedex, tél.: 03 83 22 50 50.

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de TOULOUSE, Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng, Place du Docteur Baylac, 31059 Toulouse Cedex, tél.: 05 61 77 74 47.

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX, CHU Pellegrin Tripode, Place Amélie Raba Léon, 33076 Bordeaux Cedex, tél.: 05 56 96 40 80.

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON, Bâtiment A, 4ème étage, 162, avenue Lacassagne, 69424 Lyon Cedex 03, tél.: 04 72 11 69 11.

Numéro ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Centre Antipoison et de Toxicovigilance de MARSEILLE, Hôpital Sainte Marguerite, 270 boulevard de Sainte Marguerite, 13274 Marseille Cedex 09, tél.: 04 91 75 25 25.

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de PARIS, Hôpital Fernand WIDAL, 200 rue du Faubourg Saint Denis, 75475 Paris Cedex 10, tél.: 01 40 05 48 48.

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de ANGERS, C.H.U, 4 rue Larrey, 49033 Angers Cedex 9, tél.: +33 2 41 48 21 21.

### RUBRIQUE 2 – Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification du mélange selon le règlement (CE) no 1272/2008

Le mélange n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) no. 1272/2008.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Mention d'avertissement

aucun

#### 2.3. Autres dangers

Le mélange ne doit pas contenir de substances provoquant des perturbations endocriniennes conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission. Le mélange ne contient pas de substances répondant aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII., règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié.

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cleantle

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

## AntiFog Glass+

Date de création 19/09/2024  
Date de révision Numéro de version 1.0

### RUBRIQUE 3 – Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

**Le mélange contient ces substances dangereuses et les substances pour lesquelles la concentration maximale admissible dans l'air en milieu professionnel est déterminée.**

Numéro d'identification	Nom de la substance	Teneur en % de poids	La classification selon le règlement (CE) no 1272/2008	Rem.
Index: 603-002-00-5 CAS: 64-17-5 CE: 200-578-6 Numéro d'enregistrement: 01-2119457610-43	éthanol	<15,1	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 Limite de concentration spécifique: Eye Irrit. 2, H319: C ≥ 50 %	1

#### Remarques

1 Substance pour laquelle des limites d'exposition sont définies.

Le texte intégral de toutes les classifications et mentions de danger figure à la section 16.

### RUBRIQUE 4 – Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Assurer votre propre sécurité. En cas d'apparition de problèmes de santé ou en cas de doute, veuillez avertir un médecin et fournissez-lui les informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

##### En cas d'inhalation

Arrêter immédiatement l'exposition, transporter la victime à l'air frais.

##### En cas de contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés.

##### En cas de contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante, écarter les paupières (même par la force); si la victime a des lentilles de contact, retirez-les immédiatement.

##### En cas d'ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau claire. En cas de difficultés, consultez un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

##### En cas d'inhalation

Ne sont pas attendus.

##### En cas de contact avec la peau

Ne sont pas attendus.

##### En cas de contact avec les yeux

Ne sont pas attendus.

##### En cas d'ingestion

Ne sont pas attendus.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5 – Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

Adapter les moyens d'extinction à l'environnement de l'incendie.

##### Moyens d'extinction inappropriés

Eau - plein fuet.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, le monoxyde et le dioxyde de carbone peuvent se dégager ainsi que d'autres gaz toxiques. L'inhalation des produits de décomposition (de pyrolyse) peut causer des dommages graves à la santé.

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cleantle

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

## AntiFog Glass+

Date de création 19/09/2024  
Date de révision Numéro de version 1.0

### 5.3. Conseils aux pompiers

Appareil respiratoire autonome (APR) avec des gants résistants aux produits chimiques. Utiliser un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection couvrant le corps entier.

## RUBRIQUE 6 – Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Suivre les instructions contenues dans les sections 7 et 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination du sol et toute fuite vers les eaux superficielles ou dans les eaux souterraines.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Après avoir enlevé le produit, laver la zone contaminée à grande eau.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 7., 8. et 13.

## RUBRIQUE 7 – Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Empêcher la formation des gaz et des vapeurs dans les concentrations dépassant la concentration maximale admissible pour l'atmosphère de travail. Porter les équipements de protection individuelle conformément à la section 8. Respecter la législation en vigueur sur la santé et la sécurité.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans des emballages hermétiquement fermés, dans un endroit frais et sec, bien ventilé et destiné à cet effet.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

non indiqué

## RUBRIQUE 8 – Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Le mélange contient des substances pour lesquelles il existe des limites d'exposition en milieu professionnel.

France

Décret n° 2021/1849 du 28 décembre 2021, décret n° 2021/1763 du 23 décembre 2021 et arrêté du 9 décembre 2021

Nom de la substance (du composant)	Type	Valeur
éthanol (CAS: 64-17-5)	VLEP-8h	1900 mg/m <sup>3</sup>
	VLEP-8h	1000 ppm
	VLCT (ou VLE)	9500 mg/m <sup>3</sup>
	VLCT (ou VLE)	5000 ppm

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Ne pas manger, boire ou fumer au travail. Après le travail et avant les pauses pour les repas et le repos, se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon.

#### Protection des yeux/du visage

Non nécessaire.

#### Protection de la peau

Protection des mains: Gants de protection résistant aux produits utilisés. En cas de contact prolongé ou répété, porter des gants de protection.

#### Protection respiratoire

Masque avec filtre contre les vapeurs organiques éventuellement un appareil respiratoire en cas de dépassement des concentrations maximales admissibles CMA des substances ou dans des environnements mal ventilés.

#### Risques thermiques

Les données ne sont pas disponibles.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Observer les mesures habituelles de protection relatives à l'environnement, voir la section 6.2.

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cleantle

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que  
modifié

## AntiFog Glass+

Date de création	19/09/2024	Numéro de version	1.0
Date de révision			

### RUBRIQUE 9 – Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	donnée non disponible
Odeur	donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	donnée non disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	donnée non disponible
éthanol (CAS: 64-17-5)	-114 °C
éthanol (CAS: 64-17-5)	-114 °C
Inflammabilité	donnée non disponible
Limites inférieure et supérieure d'explosion	donnée non disponible
Point d'éclair	donnée non disponible
éthanol (CAS: 64-17-5)	>17 °C
éthanol (CAS: 64-17-5)	>17 °C
Température d'auto-inflammation	donnée non disponible
Température de décomposition	donnée non disponible
pH	donnée non disponible
éthanol (CAS: 64-17-5)	7 (>80% solution à 20 °C)
éthanol (CAS: 64-17-5)	7 (>80% solution à 20 °C)
Viscosité cinématique	donnée non disponible
Solubilité dans l'eau	donnée non disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	donnée non disponible
Pression de vapeur	donnée non disponible
Densité et/ou densité relative	donnée non disponible
Densité de vapeur relative	donnée non disponible
Caractéristiques des particules	donnée non disponible

#### 9.2. Autres informations

non indiqué

### RUBRIQUE 10 – Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

non indiqué

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Inconnu.

#### 10.4. Conditions à éviter

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation, la décomposition ne se produit pas. Tenir loin des flammes et des étincelles, protéger contre la surchauffe et le gel.

#### 10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart des acides forts, alcalins forts et agents oxydants puissants.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En utilisation normale, les problèmes ne se produisent pas. À des températures élevées et lors d'un incendie, les produits dangereux se dégagent, par exemple: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

### RUBRIQUE 11 – Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

L'inhalation des vapeurs de solvants au-dessus des valeurs dépassant les limites d'exposition professionnelle peut entraîner une intoxication aiguë par inhalation, et ce, en fonction du niveau de la concentration et de la durée d'exposition. Il n'y a pas de données toxicologiques disponibles pour ce mélange.

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cleantle

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

## AntiFog Glass+

Date de création 19/09/2024

Date de révision

Numéro de version

1.0

### Toxicité aiguë

Les données pour le mélange ne sont pas disponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

éthanol					
Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe
Par inhalation (vapeurs)	CL <sub>50</sub>	124,7 mg/l	4 heures	Rat	
Par inhalation (vapeurs)	CL <sub>50</sub>	116,9 mg/l	4 heures	Rat	
Par inhalation (vapeurs)	CL <sub>50</sub>	133,8 mg/l	4 heures	Rat	

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Les données pour le mélange ne sont pas disponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

éthanol			
Voie d'exposition	Résultat	Durée d'exposition	Espèce
	Irrite		Lapin

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

### Mutagenicité sur les cellules germinales

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

### Cancérogénicité

Les données pour le mélange ne sont pas disponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

éthanol					
Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Résultat	Espèce	Sexe
Orale			Incertain	Rat	

### Toxicité pour la reproduction

Les données pour le mélange ne sont pas disponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

éthanol					
Effet	Paramètre	Valeur	Résultat	Espèce	Sexe
Effets sur la fertilité	NOAEL	> 16000 ppm	Sans effet	Rat	
	NOAEL	5200 mg/kg/24h	Incertain	Rat	

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cleantle

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

## AntiFog Glass+

Date de création 19/09/2024  
Date de révision Numéro de version 1.0

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Les données pour le mélange ne sont pas disponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

éthanol							
Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Organe spécifique visé	Résultat	Espèce	Sexe
Par inhalation	LOAEL	2,6 mg/l	30 minutes	Système nerveux	Somnolence, Vertiges	Homme	
Par inhalation	LOAEL	9,4 mg/l		Poumons	Incertain	Homme	

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

Le mélange ne doit pas contenir de substances provoquant des perturbations endocriniennes conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

## RUBRIQUE 12 – Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Les données pour le mélange ne sont pas disponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë

éthanol					
Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu	Méthode de détermination
CE <sub>0</sub>	3,9 g/l	200 heures	Poissons		Expérimentalement
CE <sub>50</sub>	>10000 mg/l	48 heures	Daphnée		Expérimentalement
CI <sub>50</sub>	8800 mg/l	96 heures	Algues		Expérimentalement

#### Toxicité chronique

éthanol					
Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu	Méthode de détermination
CL <sub>50</sub>	9248 mg/l	48 heures	Invertébrés		Expérimentalement
NOEC	250 mg/l	120 heures	Poissons (Oncorhynchus mykiss)		Expérimentalement
NOEC	1000 mg/l	120 heures	Poissons		Expérimentalement

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit est facilement biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cleantle

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

## AntiFog Glass+

Date de création	19/09/2024	Numéro de version	1.0
Date de révision			

Données du mélange ou des composants indisponibles.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Données du mélange ou des composants indisponibles.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substances répondant aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), tel que modifié.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne doit pas contenir de substances provoquant des perturbations endocriniennes conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

### 12.7. Autres effets néfastes

Les données ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 13 – Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Risques de contamination de l'environnement, procéder conformément à la loi sur les déchets et les règlements d'application sur l'élimination des déchets. Suivre la réglementation en vigueur sur l'élimination des déchets. Un produit non utilisé et un emballage contaminé sont à déposer dans des conteneurs étiquetés destinés à la collecte des déchets, remettre pour élimination à la personne autorisée (entreprise spécialisée) habilitée pour cette activité. Ne pas verser un produit non utilisé dans la canalisation. Ne pas l'évacuer avec les ordures ménagères. Les emballages vides peuvent être valorisés dans une usine d'incinération pour produire de l'énergie ou déposés dans une décharge appropriée. Les emballages parfaitement nettoyés peuvent être recyclés.

#### Législation sur les déchets

Code de l'environnement. Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets, dans la version en vigueur. Décision 2000/532/CE établissant une liste de déchets, dans la version en vigueur.

## RUBRIQUE 14 – Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

non soumis aux règlements sur le transport

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

non pertinent

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

non pertinent

### 14.4. Groupe d'emballage

non pertinent

### 14.5. Dangers pour l'environnement

non pertinent

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La référence dans les sections 4 à 8.

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non pertinent

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cleantle

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

## AntiFog Glass+

Date de création 19/09/2024  
Date de révision Numéro de version 1.0

### RUBRIQUE 15 – Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Code de la santé publique. Code du travail - Quatrième partie : Santé et sécurité au travail. Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, dans la version en vigueur. Règlement (CE) no. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié. Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

non indiqué

### RUBRIQUE 16 – Autres informations

#### Liste des mentions de danger standardisées utilisées dans la fiche de données de sécurité

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Autres informations importantes du point de vue de la sécurité et de la protection de la santé humaine

Le produit ne doit pas être - sans l'autorisation spéciale du fabricant /de l'importateur - utilisé à d'autres fins que celles qui sont spécifiées dans la section 1. L'utilisateur est responsable du respect de la réglementation relative à la protection de la santé.

#### Acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ADR Accord européen relatif au transport international routier d'objets dangereux  
CAS Chemical Abstracts Service  
CE Code d'identification pour chaque substance figurant dans l'EINECS  
CE<sub>0</sub> Concentration d'une substance à laquelle 0 % d'une population est affectée  
CE<sub>50</sub> Concentration d'une substance à laquelle 50 % d'une population est affectée  
CI<sub>50</sub> Concentration causant une inhibition de 50% d'une population  
CL<sub>50</sub> Concentration mortelle capable d'induire la mort de 50% d'une population  
CLP Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
COV Composés organiques volatils  
EINECS Inventaire européen des produits chimiques commercialisés  
EmS Plan d'urgence  
EuPCS Système européen de catégorisation des produits  
Eye Irrit. Irritation oculaire  
FBC Facteur de bioconcentration  
Flam. Liq. Liquide inflammable  
IATA Association internationale du transport aérien  
IBC Code International relatives à la construction et à l'équipement de navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac  
ICAO Organisation de l'Aviation Civile Internationale  
IMDG Code Maritime International des Marchandises Dangereuses  
IMO Organisation Maritime Internationale  
INCI Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques  
ISO Organisation internationale de normalisation  
IUPAC Union internationale de chimie pure et appliquée  
LOAEL Dose minimale avec effet nocif observé  
log Kow Coefficient de partage octanol/eau  
NOAEL Dose sans effet nocif observé  
NOEC Concentration sans effet observé  
OEL Valeurs limites d'exposition en milieu professionnel  
PBT Persistant, bioaccumulable et toxique

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cleantle

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

## AntiFog Glass+

Date de création	19/09/2024	Numéro de version	1.0
Date de révision			

ppm	Partie par million
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et la restriction des produits chimiques
RID	Accord concernant le transport ferroviaire d'objets dangereux
UE	Union européenne
UN	Numéro d'identification à quatre chiffre de la substance ou de l'objet repris dans la réglementation modèle de l'ONU
UVCB	Substance de composition inconnue ou variable, produit de réaction complexe ou matière biologique
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

### Instructions pour la formation

Informez les travailleurs de l'utilisation recommandée et des moyens de protection obligatoires, des premiers soins et de la manipulation interdite du produit.

### Restrictions d'emploi recommandées

non indiqué

### Information sur les sources de données utilisées pour compiler la fiche de données de sécurité

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH), tel que modifié. Règlement (CE) no. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié. Les informations du fabricant de la substance / du mélange, lorsqu'elles sont disponibles - informations du dossier d'enregistrement.

### Autres données

Méthode de classification - méthode de calcul.

### Déclaration

La fiche de données de sécurité contient des informations pour assurer la sécurité et la protection de la santé au travail et la protection de l'environnement. Les informations mentionnées correspondent à l'état actuel des connaissances et expériences et sont en conformité avec les lois et les règlements applicables. Elles ne peuvent pas être considérées comme une garantie d'aptitude et d'applicabilité dans le cas d'une utilisation concrète.